

REUNIONS DE QUARTIER 02-06 MAI 2022

SUITES DONNEES AUX PRECEDENTES REUNIONS DE QUARTIER

Elles se sont déroulées du 13 au 17 septembre 2021

Principales demandes qui avaient été faites

Demandes	Réalisations
Voir pour abaisser la haie de l'ancienne station d'épuration	Laisser en l'état, cela oblige les gens à ralentir
Rehausser le grillage city park	En cours
Revoir les horaires du feu pour sécuriser au mieux dans les heures de pointe	En cours
Passage piéton sortie chemin école/pré aux moines	Fait
Information élagage arbres à la pop	Fait
Plus de poubelles	Au budget 2022
Réunion publique fibre	12 octobre 2021

BILAN DU PARCOURS DE LA CONCERTATION

Réunions publiques, conférence citoyenne

Thème	Date	Nbre participants
Energie	16/12/21	11
Eau	13/01/22	18
Sécurité routière*	25/01/22	32
Conférence citoyenne	24/02/22	24
Urbanisme	10/03/22	20
TOTAL		105

*avec le bureau d'études spécialisé en urbanisme et sécurité routière, ECMO, et la gendarmerie)

Réunion gestion des déchets prévue avec le SICTOM ne s'est pas tenue du fait de la procédure judiciaire en cours

Viennois inscrits/commission

Commissions	Nbre de Viennois volontaires
Sécurité	8
Eau/assainissement	1
Développement durable	6 + club climat = Une vingtaine
Communication	2
Embellissement	6
Economie/finances	1
Urbanisme	4
Travaux/voirie	5
Solidarité	5
Culture	5
Fêtes/cérémonies	4
Ecole/enfance, jeunesse	3
Associations	4
Sport	1
TOTAL	Une cinquantaine environ

Réunions de quartiers (septembre 2021)

Quartiers	Nombre de participants
Q1	22
Q2	14
Q3	22
Q4	14
Q5	34
TOTAL	116

INFORMATIONS

1) Ferme solaire au lieu-dit Le Cercle

Luxel, une filiale d'EDF renouvelable, a comme projet d'implanter au lieu-dit Le Cercle une ferme photovoltaïque (panneaux photovoltaïques posés au sol) : environ 25 ha de panneaux sur une surface clôturée de 55 ha.

Le sujet a été discuté lors de la Conférence citoyenne du 24 février dernier. A la question : Que pensez-vous de l'installation d'une ferme solaire au lieu-dit La Cercle ? Doit-on accepter le projet photovoltaïque, le refuser, ou approfondir l'étude d'un projet d'agrivoltaïsme ?

La recommandation de la Conférence citoyenne a été la suivante : Le projet du Cercle est intéressant, mais nous devons imposer de marier le parc avec une activité agricole (élevage). La conférence encourage la mairie à continuer ses réflexions et à avancer sur ce projet agrivoltaïque.

Le 28 mars dernier, une réunion a été organisée entre la commune, les propriétaires du site et le représentant de Luxel.

Il lui a été fermement indiqué que le Conseil Municipal, en accord avec la Conférence citoyenne, est favorable à ce projet à la condition expresse qu'il soit associé à une activité agricole réelle (élevage ovin). La commune veut avoir des garanties de la part de Luxel que cette activité agricole sera viable, pérenne et correctement rémunérée. Si ce n'est pas le cas, le Conseil Municipal s'opposera au projet.

Le représentant de Luxel a clairement indiqué qu'il acceptait ces conditions.

En préalable, Luxel fera procéder, à ses frais, à une étude des sols qui décidera de la suite du programme.

Si tout se passe comme prévu, la ferme entrera en service en 2025 pour un fonctionnement, dans un 1^{er} temps, de 20 ans.

2) Fibre

Le déploiement de la fibre optique a commencé sur notre commune.

Mi-août 2021, des armoires ont été installés à deux points de la commune : l'une à l'entrée du chemin des Marnes route d'Orléans et l'autre devant les tennis. C'est de ces armoires que partira la fibre.

Les travaux de raccordement ont été lancés.

Le bourg devrait être fibré 2^{ème} semestre 2022, les écarts courant 2023.

Un mois environ avant le début de la commercialisation par les opérateurs, le CD organisera une réunion.

Ce nouveau réseau est réalisé en parallèle du réseau cuivre d'Orange en réempruntant les mêmes infrastructures utilisées par l'opérateur historique (fourreaux ou appuis aériens). Malheureusement, il s'avère que dans certains cas Orange a installé son réseau à même la terre sans mettre en place de fourreaux rendant impossible la réutilisation des infrastructures qui par définition sont inexistantes.

Dans cette situation, le délégataire du département, Loiret Fibre, devra préalablement au déploiement de la fibre, construire de nouvelles infrastructures en privilégiant le recours aux appuis aériens (poteaux bois) ou enfouir la fibre. Cela concernera essentiellement les écarts.

Dans le 1^{er} cas, cela ne représente aucun coût pour la commune.

Dans le cas de l'enfouissement, la commune sera sollicitée à hauteur de 15 % du coût total, soit environ 5.7 euros/ml. D'après le CD, un peu plus de 9 km sont potentiellement à enfouir, soit une dépense pour la commune de 52 000 euros environ. Le CD avance cette somme, la commune peut rembourser en 5 ans à taux zéro.

3) Pharmacie

Le Conseil Municipal a acheté la pharmacie (173 000 euros + 2850 euros frais de notaire) le 11 avril.

Du fait de sa localisation en plein cœur du bourg, le bâtiment est très intéressant pour y installer des activités rendant service à l'ensemble des Viennois : professionnels de santé, activités liées au développement durable (ressourcerie, produit locaux ou/et bio, etc.), commerce de proximité ou/et artisan, activités associatives communales, structure intercommunale, etc.

4) Bus France service

Deux agents du Conseil Départemental spécifiquement formés répondent aux demandes d'informations relatives à la vie quotidienne relatives au logement, la santé, la famille, l'emploi, la justice... : constituer un dossier retraite, s'inscrire à Pôle Emploi, actualiser sa situation administrative, faire une demande de carte grise...

Ces agents du Département vous aident à réaliser vos démarches administratives et/ou à aller sur Internet effectuer ces démarches.

Ils ont un contact privilégié avec les services suivants: la CAF du Loiret, la CPAM du Loiret, la CARSAT Centre Val de Loire, La Maison de Justice et du Droit, l'ADIL-FAIRE, Pôle Emploi, l'ANTS, la MSA, les Finances Publiques.

Accueil, écoute, orientation, aide seront proposés, ainsi qu'une mise en relation visio avec un opérateur de service public (CAF du Loiret, CARSAT Centre Val de Loire, CPAM du Loiret, ADIL-FAIRE 45/28, Maison de Justice et du Droit, Finances publiques du Loiret), ou encore un PC ou une tablette connectés pour les plus autonomes en matière d'usages numériques. Vous pourrez également imprimer et un téléphone pourra être mis à disposition le temps de votre présence.

Le bus passe dans notre commune un lundi après-midi toutes les trois semaines (le planning est sur le site de la commune). Le prochain passage aura lieu le 23 mai.

5) Réserve Communale de Sécurité Civile

La Réserve Communale de Sécurité Civile est une des composantes du Plan Communal de Sauvegarde. Elle est composée de citoyens volontaires et bénévoles prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population en cas de crise.

Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement. Il ne faut pas de compétences particulières pour être réserviste. Il est recherché des profils variés. Les missions confiées aux réservistes seront en rapport avec leurs compétences et leurs aptitudes physiques.

L'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile est d'aider les équipes municipales en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, etc.) ou d'accidents technologiques (par exemple, en cas d'accident de poids lourd transportant des matières dangereuses).

Il s'agit d'effectuer les missions simples et non dangereuses pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Toute personne qui participe à la Réserve Communale de Sécurité Civile s'engage, pour une période minimale d'un an, à :

- accomplir la mission pour laquelle elle est mobilisée selon les instructions données par le maire ou par toute personne qu'il a désignée
- faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences de son engagement
- observer un devoir de réserve, de discrétion, de neutralité pendant l'exercice de sa mission
- faire preuve de bienveillance envers toute personne rencontrée
- avoir une assurance responsabilité civile (merci de fournir l'attestation)

6) Boucle à vélo

En septembre va être inaugurée la boucle à vélo Petit Pierre. Elle concerne les communes de Jargeau, Férolles, Vienne en Val et Ouvrouer les champs.

7) Parkings

Le nombre d'habitants va augmenter dans le cœur de bourg, du fait essentiellement de l'ouverture prochaine des logements France Loire et de la construction de plusieurs maisons.

Il nous faut mieux organiser le stationnement : deux projets d'aménagement sont en cours place du prieuré et devant les tennis rte de Jargeau.

8) Sécurité routière

C'est un sujet de préoccupation majeur.

Aménagements autour de la salle des fêtes par SVL 2^{nde} quinzaine de mai/1^{ère} quinzaine de juin 2022

Aménagements route d'Orléans entre la mairie et le carrefour rue Neuve/rte d'Orléans : livraison, si tout se passe bien, à l'automne 2022. Un courrier a été envoyé aux riverains pour les en informer. Le coût global se monte à 84 000 euros environ (nous avons obtenu 27 000 euros de subventions)

9) Actions développement durable

Une enquête sur les mobilités a été réalisée par des étudiants en Master développement durable, local et solidaire à l'université d'Orléans. Une réunion de présentation de leurs résultats aura lieu le 9 mai à 20h à la mairie.

Dans le cadre de notre campagne d'amélioration de l'habitat, nous avons déjà fait 10 visites à domicile pour discuter des améliorations à apporter en priorité et organisé 2 réunions de présentation des aides possibles et des démarches à entreprendre pour en bénéficier

10) Logements France Loire

Deux réunions publiques ont été organisées en septembre 2020 et 2021. Des informations ont été publiées régulièrement sur le site, à la rubrique « Où en sont les travaux au 19, rte de Jargeau »

Création d'espaces verts individuels et collectifs pour un cadre paysager et verdoyant, pour le confort des résidents et des riverains

	Logements individuels			Logements intermédiaires	
	T3 plain-pied (66 m ²)	T3 duplex (66 m ²)	T4 duplex (82 m ²)	T2 plain-pied RdC (48 m ²)	T3 duplex R+1 + combles (66 m ²)
	2	1	6	5	5
	9			10	
Nombre total de logements	19				

Logement individuel : un pavillon

Logement intermédiaire : un appartement dans une maison

Ces logements sont intergénérationnels (plusieurs logements sont adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite) et ouverts aux personnes aux conditions de ressources faibles.

Un espace public paysager sera installé au cœur des bâtiments. Il sera ouvert à tous.

La demande se fait en ligne sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index> ou, pour les candidats qui ne peuvent s'inscrire en ligne, en remplissant le formulaire de demande de logement disponible au secrétariat de mairie. Pour que la demande soit enregistrée par les services de France Loire, joindre la demande accompagnée de la copie de leur pièce d'identité et de leurs 2 derniers avis d'imposition à l'adresse suivante : France Loire, 33 rue du Faubourg de Bourgogne CS 51 557 - 45000 Orléans Cedex 1

Initialement prévu, 1ers locataires : 1^{er} trimestre 2022

Maintenant, 1ers locataires : courant été 2022

11) Accueil des Ukrainiens

La guerre en Ukraine a malheureusement contraint de nombreux ressortissants de ce pays à quitter leur domicile, leur ville, leur pays. Partis sur les routes de l'exil avec le minimum pour survivre, les pays frontaliers les ont recueillis dans des camps. L'aide humanitaire internationale s'est mobilisée. La France, par le biais d'Associations, d'instances territoriales, d'Initiatives Individuelles, a participé à cette action. A Vienne, la collecte réalisée en mars sur une semaine a connu un franc succès grâce à la générosité des Viennois. 1900 kg ont ainsi été récupérés, transportés à la plateforme de la Protection Civile à St Cyr en Val, qui les a ensuite transférés par camions vers Strasbourg puis la Pologne et la frontière ukrainienne.

En parallèle, le maire de Vienne en Val a adressé une lettre de soutien à l'Ambassadeur d'Ukraine en France et fait pavoiser le fronton de la mairie avec le drapeau ukrainien.

Puis les pays européens ont proposé l'accueil à toutes les personnes exilées. En France, des familles ont été dirigées par bus, par train ou avec leurs véhicules particuliers vers différentes régions.

Dans le Loiret, les familles désireuses d'accueillir les réfugiés ukrainiens se sont inscrites sur le site de la Préfecture. Faisant preuve de grande solidarité, plusieurs familles viennoises se sont portées volontaires. L'organisation du "placement" de ces personnes a été confiée à l'Association IMANIS. C'est elle qui contacte les familles accueillantes.

C'est ainsi que plusieurs familles sont arrivées à Vienne. Actuellement, 4 adultes et 7 enfants (dont un bébé d'un an) sont hébergés dans 2 familles viennoises.

5 enfants sont scolarisés à l'école de Vienne (3 en primaire, 2 en maternelle) et 1 au collège de Tigy. L'intégration de ces enfants se passe dans les meilleures conditions possibles, tant à Vienne qu'à Tigy. Les frais de cantine à Vienne sont pris en charge par la mairie, ceux de Tigy par le collège.

Une salle de la mairie est à la disposition des familles une fois par semaine.

La Banque Alimentaire délivre des colis une fois par mois à ces familles réfugiées.

Un merci tout particulier pour une Viennoise bénévole qui assure des cours de Français aux adultes 2 fois par semaine dans les locaux de l'école. Ce sont des élèves particulièrement attentifs et enthousiastes.

4 autres familles viennoises, volontaires, n'ont pas encore été contactées par IMANIS mais le seront probablement dans les semaines à venir.

Le Conseil Municipal remercie les donateurs et les familles accueillantes et leur apporte son entier soutien.

12) Adressage

Bilan : 31 nouvelles dénominations de voies, 174 nouvelles adresses (numéro + nom de voie)

Ces nouvelles adresses sont dès maintenant dans le Répertoire National des Adresses.

Nous sommes en attente (au 02/05) de la livraison des numéros et des plaques de rue. Elles devraient arriver avant fin mai.

Chaque habitation recevra à la fois son numéro et un certificat d'adressage pour faire le changement d'adresse

Les plaques de rue seront installées au plus tard cet été

13) Arrêts de bus

Afin de mieux assurer la sécurité de la montée et descente dans les cars Rémi, l'arrêt de bus place de l'église sera déplacé devant le centre culturel de la Maugerie, rejoignant ainsi l'autre. Un abri bus sera installé et des zébras tracés au sol.

Les travaux de mise en conformité des trottoirs se feront en mai. L'abri sera posé début juin. L'arrêt sera donc opérationnel dans la 2nde quinzaine de juin.

Coût : un peu plus de 15 000 euros (travaux subventionnés à 80 % par le Conseil Départemental).

14) Modification du PLU

Nous avons lancé une modification du PLU avant une révision complète début 2023. Pourquoi ? Pour modifier quelques points bloquants qu'il nous semblait urgent de corriger avant de lancer la révision.

Les sujets concernés sont : suppression du terme accès commun lors de la création de 2 terrains en zone UB, passage à 60% de pleine terre en zone UB et AU, suppression des haies extérieures en zone UI et AUI, suppression de 2 emplacements réservés.

Le projet, notifié aux Personnes Publiques Associées (Région, Préfecture, Département, ...), est en attente de décision de l'Autorité Environnementale (au plus tard le 15 mai).

L'enquête publique aura lieu probablement en juin.

15) Parcours de santé

Un parcours de santé va être installé ce printemps derrière le centre culturel de la Maugerie